

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



12010638

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONSIEUR
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

29 DEC. 2011

Greffier

N°

N° d'entreprise : 0439.118.604

Dénomination

(en entier) : **SERI AUTOMATION**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : Rue Grande 168 à 7301 Boussu

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : DEMATERIALISATION DES TITRES

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre 2011

1. Conversion des titres au porteur en titres nominatifs ;

Il est constaté que toutes les actions sont présentes. Les actions imprimées sont composées comme suit :

125 titres de 10 actions numérotées de 1 à 1250;

Soit un total de 1250 actions.

La répartition des actions est la suivante :

-Monsieur Giuseppe Caramazza détient 1225 actions numérotées de 1 à 1225 en pleine propriété et détient l'usufruit de 25 actions numérotées de 1226 à 1250. les 456 actions qui ont fait suite à une augmentation de capital n'ont jamais été imprimées et ont fait l'objet d'une inscription au registre. monsieur Caramazza possède donc un total de 1571 actions;

-La succession de Madame Caramazza représentée par Monsieur Maxime Caramazza et Mademoiselle Serena Caramazza détient 25 action en nue propriété numérotées de 1226 à 1250.

En application de l'article 462 du Code des Sociétés, « Les propriétaires de titres au porteur ou dématérialisés peuvent à tout moment, en demandant la conversion, à leurs frais, en titres nominatifs », l'ensemble des propriétaires d'actions demande à l'instant la conversion de leurs actions en titres nominatifs.

Comme le prévoit l'article 465 du Code des Sociétés, il sera tenu au siège de la société un registre des titres nominatifs.

A partir de ce jour, les titres sont dématérialisés, les propriétés des actions sont actées dans le registre, et seul le registre fait désormais foi en termes de propriété des actions.

Il est également acté la reconduction des mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Caramazza Giuseppe domicilié Avenue de l'Espoir 36 à 7301 Boussu et le mandat en tant qu'administrateur de la SPRL Alarntec dont le siège social est sis Avenue de l'Espoir 36 à 7301 Boussu. Les administrateurs sont nommés pour une période de 6 années

Giuseppe Caramazza
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature